

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 23 Mai 2019

*Effectif du conseil communautaire : 125 membres*

*Membres en exercice : 125*

*Quorum exigé : 63*

*Membres présents : 87*

*Pouvoirs : 14*

*Membres votants : 101*

*Date de la convocation : 17/05/19*

*L'an deux mil dix-neuf et le jeudi vingt-trois mai à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.*

***Etaient présents :*** Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BARON Marc, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Monsieur LAFOSSE Michel, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DORGERE François, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Monsieur HEUTTE Yvon, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LCONTE Anne-Marie, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur THIBAUT-BELET Denis, Madame TURPIN Annie, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAMPA Marc, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WEBER Claude.

***Etaient absents/excusés :*** Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUITTON Sylvie, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SANDIN Christopher, Monsieur SOURDON André, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Madame VARANGLE Ingrid.

**Pouvoirs :** Madame ANGOT Josiane pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur AUGER Michel pouvoir à Monsieur LESEUR Michel, Monsieur BIBET Pierre pouvoir à Monsieur Nicolas GRAVELLE, Madame BLOTIERRE Julie pouvoir à Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame DROUIN Colette pouvoir à Madame MABIRE Dominique, Madame LEMOINE Béatrice pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur MADELON Jean-Louis pouvoir à Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Monsieur MALARGE Pierre pouvoir à Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur MORENO José pouvoir à Madame BINET Brigitte, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur Jean-Noël MONTIER, Monsieur PORTAIS Alain pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Madame RODRIGUE Colette pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier.

**Délibération n° 91/2019 :** Assainissement collectif - Demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental concernant la maîtrise d'œuvre et les études préalables aux travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées de la Ville de Bernay - 1<sup>ère</sup> tranche.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que la Ville de Bernay a réalisé une étude diagnostic du système d'assainissement collectif en 2016. À l'issue de cette étude, un programme hiérarchique de travaux a été validé. Ce programme est intégré à nos prospectives financières et à notre programme pluriannuel d'investissements. Son financement reste à finaliser en particulier par la recherche de financements externes.

La première tranche consistera à la réhabilitation et à la restructuration du réseau d'eaux usées Boulevards Dubus et de Normandie, rues de la Charentonne, du Onze Novembre et de Picardie ; mise en conformité des déversoirs d'orage et amélioration du fonctionnement des postes de relèvement. Cette opération, faisant l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage de la part du SIDESA, et initiée en 2018, est estimée à 1 900 000 € H.T., ensemble des frais annexes compris.

Ces travaux doivent faire l'objet au préalable de levés topographiques, d'une étude géotechnique et d'un diagnostic amiante et HAP d'une part et d'autre part d'une mission de maîtrise d'œuvre chargée des études d'avant projet et projet, du suivi de la procédure et passation des marchés publics et le suivi jusqu'à la réception des travaux.

Ce programme engagé en 2018 bénéficie d'aides financières attribuées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (dérogation à ce jour) et par le Conseil Départemental de l'Eure (notification reçue).

C'est pourquoi, pour entériner le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure, il est nécessaire de délibérer le plan de financement prévisionnel suivant :

FICHE FINANCIERE	
Opération	
TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE BERNAY	
Marché maîtrise d'œuvre et études préalables aux travaux	
Prestations	Montant HT
<i>Maîtrise d'œuvre PR et DO - phases conception, dont :</i>	
AVP	22 900 €
PRO	22 000 €
ACT	7 400 €
sous-total PR et DO	52 300 €
dont part DO	44 260 €
<i>Maîtrise d'œuvre canalisation - phases conception, dont :</i>	
AVP	10 650 €
PRO	10 950 €
ACT	3 900 €
sous-total canalisation	25 500 €
<i>Maîtrise d'œuvre - réalisation du dossier loi sur l'eau</i>	
Dossier loi sur l'eau	5 250 €
sous-total DLE	5 250 €
<i>Autres consultations</i>	
topographie	11 670 €

géotechnique	61 770 €	
diagnostic amiante et HAP	1 628 €	
AMO	32 500 €	
frais de publicité	720 €	
sous-total autres consultations	108 288 €	
<b>TOTAL PRESTATIONS</b>	<b>191 338 €</b>	
<b>Financements</b>	<b>AESN</b>	<b>CD27</b>
Prestations subventionnables AMO MO Etudes(1)	183 298 €	104 288 €
divers et imprévus 5%	9 165 €	
base subventionnable	192 463 €	104 288 €
Taux de subvention	50%	20%
Montant de la subvention	96 231,50 €	20 258 €
reste à la charge de la collectivité	74 848.52 €	

(1) AESN : subvention de 50 % pour les canalisations et déversoirs d'orage

Conformément au programme de travaux et à l'arrêté portant renouvellement d'autorisation du système d'assainissement de la station d'épuration de traitement des eaux usées de Bernay, il s'avère nécessaire de mettre en œuvre les moyens de mesure en continu (autosurveillance) du déversoir d'orage n°8. Cet équipement fait l'objet d'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à solliciter.

Travaux sur Déversoir d'orage n°8	Montant HT	
Mise en conformité du déversoir d'orage n° 8	7 066,50 €	
Plan de financement (€ HT)		
Travaux sur Déversoir d'orage n°8	AESN	CD27
Mise en conformité du déversoir d'orage n° 8	7 066€	-
Taux de subvention	40 %	-
Montant de la subvention	2 826 €	-
Reste à la charge de la collectivité	4 240 €	-

CD 27 : prestations sur PR et DO non subventionnables

Par ailleurs, le Président rappelle que la collectivité s'engage à réaliser les travaux sur le réseau d'eaux usées selon les principes de la charte de qualité des réseaux d'assainissement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L2224-8 et suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L1331-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure les demandes d'aide financière relatif au programme de travaux de la Ville de Bernay, 1<sup>ère</sup> tranche ;
- ✓ **REALISE** les études et les travaux d'assainissement selon les principes de la charte qualité des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à lancer les marchés conformément au code des marchés publics et à signer les conventions d'aide financière et toutes pièces et documents afférentes à ce dossier.

Résultats du vote au scrutin public :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
87	14	101	0	101	0	101

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20190523-91\_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2019